

Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 25 mars 2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 02 avril 2024

### GESTION DES DÉCHETS - SOUTIEN FINANCIER AU DÉVELOPPEMENT DES ATELIERS DE LA RÉPARATION

#### Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-Gilles RONDONNET, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BILLY à Johann SPITZ, Claude BOISSON à Françoise BURGAUD, Yamina BOUDAHMANI à François GUYON, Sophie BOUTRIT à Nicolas VIDEAU, Sophie BROSSARD à Sonia LUSSIEZ, Christelle CHASSAGNE à Thibault HEBRARD, Olivier D'ARAUJO à François BONNET, Jean-Pierre DIGET à Claire RICHECOEUR, Noémie FERREIRA à Yvonne VACKER, Anne-Lydie LARRIBAU à Eric PERSAIS, Elmano MARTINS à Valérie VOLLAND, Sébastien MATHIEU à François GIBERT, Philippe MAUFFREY à Séverine VACHON, Marie-Paule MILLASSEAU à Stéphanie ANTIGNY, Rose-Marie NIETO à Jeanine BARBOTIN, Franck PORTZ à Frédéric NOURRIGEON, Nicolas ROBIN à Ségolène BARDET, Mélina TACHE à Romain DUPEYROU, Philippe TERRASSIN à Dominique SIX, Florence VILLES à Lucien-Jean LAHOUSSE, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

#### Titulaire absente suppléée :

Nadia JAUZELON par Jean-Gilles RONDONNET.

#### Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Bastien MARCHIVE, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX.

#### Titulaires absentes excusées :

Annick BAMBERGER, Patricia DOUEZ, Elsa FORTAGE,.

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Elisabeth MAILLARD

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU MARDI 2 AVRIL 2024

#### GESTION DES DÉCHETS - SOUTIEN FINANCIER AU DÉVELOPPEMENT DES ATELIERS DE LA RÉPARATION

Monsieur **Dominique SIX**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Dans le cadre de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, la CAN souhaite promouvoir les ateliers de la réparation sur son territoire.

Ces ateliers consacrés à la réparation d'objets sont organisés au niveau local avec des personnes qui habitent ou fréquentent le même endroit. Les rencontres sont périodiques en un lieu déterminé où il est possible de réparer un objet apporté avec l'aide de réparateurs bénévoles et d'outils mis à disposition. Il s'agit d'un projet citoyen porteur d'une dimension environnementale, économique et sociale.

Ce soutien aux ateliers de la réparation est nécessaire sachant que l'allongement de la durée de vie des objets par le réemploi, la réparation ou la réutilisation contribuent à la réduction des déchets, à la préservation des ressources et à un nouveau mode de consommation plus responsable et considérant l'intérêt que les actions des ateliers de la réparation représentent au titre de la politique de Prévention des Déchets du territoire, notamment en favorisant le développement de l'Economie Circulaire.

Depuis 2019, la CAN participe à leur déploiement en finançant leur réalisation en partenariat avec les différents acteurs locaux (Centres Sociaux Culturels, Associations, etc...).

Les résultats réalisés grâce aux structures aidées par la CAN sont les suivants :

- 93 ateliers de la réparation organisés,
- 2 155 kg d'objets détournés vers le circuit de la réparation,
- Un taux de réparation dépassant la moyenne (59 %),
- Une valeur des objets réparés estimée à 46 624 €,
- La mobilisation de 1 106 personnes (participants + bénévoles).

L'année 2023 confirme une réelle dynamique de reprise avec des indicateurs en hausse et l'implication de deux nouvelles structures dans l'organisation d'ateliers de la réparation. C'est une évolution régulière de ces pratiques permettant de :

- Lutter contre l'obsolescence programmée,
- Prolonger la fonctionnalité d'un produit dans son cycle de vie.

Fort de ce constat, il est proposé de reconduire la convention d'aide à la réalisation des ateliers de la réparation avec les structures organisatrices sur le territoire.

Le soutien financier sera subventionné auprès de 5 structures à hauteur de 1 000 € maximum chacune. Elles devront mettre en place au minimum 4 ateliers de la réparation répartis sur les 12 mois de la convention.

Le règlement de l'aide s'effectuera en un seul versement de 1 000 € à l'appui du bilan annuel de l'action. Pour l'année 2024 le budget prévisionnel est de 5 000 €.

Le choix des 5 structures sera défini ultérieurement.

Le bénéficiaire sollicitant l'aide devra s'engager à :

- Trouver un lieu adapté aux ateliers de réparation,
- Recruter des citoyens réparateurs bénévoles et les former,
- Réunir le matériel (tables, chaises, matériel de réparation),
- Prévoir la communication autour de l'évènement à destination de la presse régionale et du grand public,
- Proposer des alternatives pour les produits non réparés,
- Informer sur la prévention des déchets lors de l'évènement,
- Faire retour d'indicateurs de suivi du projet à la Communauté d'Agglomération du Niortais, après chaque atelier.

Une convention sera établie pour 12 mois en 2024 entre l'EPCI et chaque bénéficiaire. Elle définira les engagements des deux parties et prendra effet à sa date de notification.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le principe de financement d'aide aux démarches des ateliers de la réparation,
- Approuve la convention « type » d'aide à la réalisation des ateliers de la réparation jointe en annexe,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer chaque convention avec les 5 structures,
- Autorise les versements s'y afférant, conformément à la convention type jointe en annexe.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Elisabeth MAILLARD**

**Dominique SIX**

**Secrétaire de séance**

**Vice-Président Délégué**